



Axe 1 : Accueil des étudiants

Thème 2 : Logement

Le Crous contribue à la mise en place de bonnes conditions de Vie et d'Accueil des étudiants. Il permet aux étudiants de suivre leur cursus universitaire dans de bonnes conditions matérielles. Cette qualité de la Vie Étudiante constitue un des facteurs d'attractivité du site Auvergnat. C'est pourquoi l'hébergement social du Crous doit pouvoir proposer des logements attractifs à des tarifs sociaux. Pour ce faire, le Crous poursuivra sa politique de réhabilitation lourde de ses résidences en conservant des locaux collectifs qui favorisent le lien social au sein de ses structures. C'est l'un des atouts du Crous qui le différencie des autres offres de logements étudiants.

- **Réhabiliter des résidences chaque année** : Depuis 2012, l'objectif prioritaire du CROUS est la réhabilitation de ses résidences. Ainsi chaque année, un bâtiment est réhabilité aux normes de confort international, c'est-à-dire en intégrant une cabine tri fonctions (douche, toilettes et lavabo). Aujourd'hui nous disposons d'un parc réhabilité à 80% qui contribue à l'attractivité du site auvergnat. Si nous poursuivons sur ce rythme, l'ensemble du parc sera réhabilité en 2021.
- **Faciliter le choix des logements** : Proposer des visites virtuelles de chaque typologie de logement sur chaque site.
- **Fluidifier l'accueil en résidence** : Développer l'utilisation du logiciel « Mes Rendez-Vous » qui permet de fixer des rendez-vous pour l'état des lieux et la remise des clés des logements.
- **Adapter les logements PMR** (Personne à Mobilité Réduite) à chaque besoin spécifique en partenariat avec le SSU et le SUH.
- **Favoriser la diversification des offres de logement (*Bed and Crous, collocation*)** : L'utilisation de *Bed and Crous* (logements de courts et moyens séjours) permet de favoriser la mobilité étudiante pour de courte durée en publiant les logements vacants tout au long de l'année.
- **Maintenir une offre de logements en partenariat sur les sites territoriaux** pour permettre aux étudiants boursiers d'accéder à un logement à tarification sociale. Certains sites sont dotés de logements CROUS ; pour d'autres, des conventions sont signées avec des bailleurs sociaux.
- **Mettre en place une démarche qualité** en s'engageant dans un délai de réparation, contrat qualité, pour toutes les interventions de petites réparations effectuées par les équipes du Crous dans les résidences.



Objectifs :

- Offrir des services de qualité
- Prendre en compte les spécificités des étudiants



Indicateurs de succès :

- Nombre : i) de visites virtuelles ii) de réhabilitations iii) de logements PMR
- Taux de location pour les séjours de courte durée
- Logements maintenus dans les sites territoriaux
- Satisfaction des étudiants sur la qualité des services



Acteurs concernés :

- CROUS
- CNOUS
- Ministère de l'Enseignement Supérieur
- Clermont Auvergne Métropole
- Région Auvergne-Rhône-Alpes
- SSU
- SUH